

Dénomination de l'exploitation  
Adresse  
Numéro PACAGE

DDT de l'Indre  
Service économie agricole

Date :

**Objet : demande individuelle de dérogation relative à l'application de la BCAE 7 (rotation des cultures) et/ou à l'écorégime voie des pratiques pour la campagne 2024**

Madame, Monsieur,

Du fait de la forte pluviométrie observée depuis le mois d'octobre 2023, je vous informe que je n'ai pas pu implanter certaines parcelles en culture d'hiver.

L'excès d'eau dans le sol a rendu les parcelles suivantes impraticables et donc le semis impossible à réaliser :

N° îlot PAC	N° parcelle PAC	Culture d'hiver initialement envisagée	Surface

Au titre du cas de force majeure, je demande :

- à ce que la culture d'hiver que j'ai pas pu semer soit prise en compte au titre de la BCAE 7 (rotation des cultures) dans le calcul du ratio annuel
- à ce que la culture d'hiver que j'ai pas pu semer soit prise en compte au titre de l'écorégime par la voie des pratiques

Ces cultures d'hiver se substitueront aux cultures réellement réalisées pour mes aides 2024.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Signature

→ j'ai bien noté que je déclarerai dans le dossier PAC 2024 les cultures réellement implantées (cultures de printemps ou SNE si aucune implantation) en vue d'éviter des feux rouges dans le cadre du contrôle via le système satellitaire.

→ j'ai bien noté que cette demande de dérogation n'a de sens que dans la mesure où l'absence d'implantation de cultures d'hiver a un impact sur le calcul du ratio annuel de 35 % pour la BCAE 7 et/ou a un impact sur le calcul du nombre de points pour l'écorégime.